

Infos de l'agrochimie suisse en lien avec la session parlementaire

Mai 2018

Sujets d'actualité

Initiative "eau potable" : quelques rappels sur la qualité de l'eau en Suisse

La qualité de l'eau potable est généralement excellente dans notre pays, où pas moins de **70 pour cent de cette eau peut être distribuée sans traitement coûteux. A l'échelle mondiale, c'est un niveau record**, et qui doit le rester. La qualité de l'eau fait l'objet d'une surveillance permanente, assurée par un dense réseau de stations de mesure. Les exigences à son égard sont extrêmement sévères : l'ordonnance sur la protection des eaux fixe pour les résidus de pesticides un maximum de 0,1 microgramme/litre, ce qui correspond à un morceau de sucre dissout dans dix bassins olympiques.

Récemment, certains médias ont affirmé, entre autres, qu'une station de mesure des eaux phréatiques sur cinq enregistre des traces de produits phytosanitaires dépassant la valeur limite. Est-ce vrai ?

Cette affirmation ne correspond pas à la réalité. Dans le cadre du programme Observation nationale des eaux souterraines NAQUA, la concentration de produits phytosanitaires et de métabolites de produits phytosanitaires est mesurée à l'échelle suisse pour la dernière fois en 2014. Les dernières données montrent que les concentrations ont dépassé la valeur maximale autorisée de 0,1 microgramme/litre dans **2% seulement des points de mesure NAQUA. En revanche, les métabolites de produits phytosanitaires présentaient en effet des concentrations supérieures à 0,1 µg/l dans une station de mesure sur cinq (20%)**. Mais il s'agissait-là **uniquement de métabolites exogènes non pertinents**. Cela signifie qu'une concentration de plus de 0,1 µg/l de ces substances dans les eaux souterraines ne constitue pas un **dépassement de la valeur légale prescrite** et qu'on n'est donc pas en **présence d'un danger sanitaire ou toxicologique**.

A quoi correspondent les "métabolites non pertinents" ?

Les métabolites sont les produits de dégradation d'une substance active. Ils ne se forment ni dans les organismes, ni dans l'environnement. Les métabolites non pertinents n'ont pas d'activité phytosanitaire résiduelle définie, ni potentiel de toxicité pour les personnes ou l'environnement, d'après la législation sur les produits phytosanitaires.

Quelles autres substances trouve-t-on dans la nappe phréatique ?

Des résidus de nombreux produits d'usage courant (nettoyants, médicaments, cosmétiques, fertilisants). Dans l'état actuel des connaissances scientifiques, les concentrations relevées dans l'eau potable sont inoffensives pour l'être humain. Cela confirme le principe suivant : en tant que tel, le fait qu'une substance soit détectable **ne permet de tirer aucune conclusion quant à ses risques**.

Protection phytosanitaire dans les maisons et jardins : simple et sûre

Depuis quelque temps, une coalition d'ONG a dans sa ligne de mire l'usage des produits phytosanitaires dans les maisons et jardins. A ce propos, le groupe Agrar tient à réaffirmer clairement que les produits phytosanitaires sont élaborés sur la base de critères scientifiques et qu'ils subissent une procédure d'évaluation extrêmement rigoureuse avant d'être autorisés sur le marché. Les produits phytosanitaires pour maisons et jardins doivent, bien sûr, **être utilisés de manière responsable et conformément aux instructions du fabricant. Nous nous mobilisons chaque jour pour cela et nos entreprises membres prennent aussi dans ce sens, de leur propre initiative, des mesures supplémentaires** (p. ex : formulations et emballages "prêts à l'emploi",

journées d'information, assistance téléphonique et applications smartphone) afin de renforcer encore la sécurité des personnes et de l'environnement dans le secteur maisons et jardins.

Néonicotinoïdes : une interdiction qui ne profite ni à l'environnement, ni aux abeilles

Avec la décision de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) de limiter l'usage des néonicotinoïdes aux cultures sous serre, les autorités suisses n'ont attendu que quelques heures pour faire le même choix que l'Union européenne. L'agriculture suisse se trouve exposée du même coup à des risques inutiles. **Les exploitants qui cultivent des plantes qui ne fleurissent pas et n'attirent pas les abeilles, comme les betteraves, en seront particulièrement affectés.** Des études confirment pourtant que les néonicotinoïdes offrent une sécurité suffisante pour les butineurs. De telles restrictions sont donc non seulement injustifiées, mais aussi contre-indiquées dans la mesure où les néonicotinoïdes, utilisés correctement, sont des produits sûrs.

Interdiction prononcée - et maintenant ?

L'enrobage des betteraves sucrières n'étant plus possible, leurs producteurs vont au-devant de problèmes considérables et d'une hausse des coûts. L'interdiction de l'OFAG condamne aussi l'enrobage contre les pucerons vecteurs de viroses dans les cultures de céréales, tout comme le très efficace enrobage des semences de légumes. Pour plusieurs types de végétaux, les agriculteurs se rabattront sur d'autres substances moins efficaces appartenant aussi à la classe des néonicotinoïdes mais qui, au contraire aux premières, doivent être employées en quantités plus importantes. De même, les experts du groupe d'industrie Agrar craignent de voir de nombreuses **substances abandonnées il y a une soixantaine d'années** faire un retour en force. **Elles seraient probablement plus nocives pour l'environnement et la diversité des insectes que les produits actuels, conçus en fonction des toutes dernières connaissances scientifiques.**

Informations de la branche

Combien coûte une nouvelle substance active phytosanitaire ?

La mise a point d'une nouvelle substance phytosanitaire est un processus très long et mobilise beaucoup de ressources. Avant qu'elle ne parvienne à maturité commerciale, il faut compter **onze ans** en moyenne. Les coûts de développement d'un nouveau produit totalisent environ **300 millions CHF**. Près d'un tiers de ces coûts sont liés à la phase de recherche, c'est-à-dire à la collecte de très nombreuses informations portant non seulement sur l'efficacité potentielle d'une substance, mais aussi son impact environnemental et ses conséquences pour la santé. Dans la phase de développement, le plus gros poste de dépenses est toutefois celui des essais en plein champ, qui servent à optimiser l'efficacité d'un produit, de même qu'à récolter de nombreuses données environnementales indispensables à son homologation. Enfin il faut compter en moyenne 50 millions de francs supplémentaires pour l'autorisation en tant que telle, somme dont la plus grande partie est absorbée par la préparation du dossier d'homologation complet destiné aux autorités.

L'industrie des produits phytosanitaires se veut plus transparente encore

Dans le cadre d'une initiative de transparence, l'industrie des produits phytosanitaires souhaite renforcer la confiance du public dans les activités scientifiques visant la sécurité de ses produits et encourager un dialogue honnête et scientifiquement fondé sur ces produits. L'initiative a été lancée le 26 mars 2018. Sont désormais publiés sur les sites internet des entreprises concernées des rapports d'études portant sur les aspects sécurité des différentes substances actives, ainsi que des résumés d'autres études. A cet égard, l'initiative de transparence fournit une précieuse contribution au dialogue de la branche avec le public et le monde politique. Plus d'informations sous : www.ecpa.eu/industry-data-transparency.

Le **groupe d'industrie Agrar** réunit des spécialistes du domaine de la protection des plantes travaillant pour les entreprises BASF Suisse, Bayer Suisse, Leu+Gygax, Omya Suisse Agro, Stähler Suisse et Syngenta Suisse. Il œuvre pour des solutions innovantes et favorables à l'environnement dans le domaine de la protection phytosanitaire.